



# FLASH

Fraktion der Europäischen Volkspartei (Christdemokraten) und europäischer Demokraten im Europäischen Parlament  
Group of the European People's Party (Christian Democrats) and European Democrats in the European Parliament  
Groupe du Parti Populaire Européen (Démocrates-Chrétiens) et Démocrates Européens au Parlement européen

Pressedienst - Press Office - Service de Presse

**11/07/2007: "Libéralisation postale : une concurrence encadrée, au service des usagers"  
- Christine de Veyrac, député européen (UMP, PPE-DE, F), membre de la commission  
Transports.**

***Après le vote de la directive postale par le Parlement européen, Christine de Veyrac réagit.***

"Le Parlement européen vient de voter pour 2011 la dernière étape de l'ouverture à la concurrence du marché postal\*.

C'est une bonne nouvelle pour les usagers. **La concurrence est synonyme d'amélioration de service**, comme en témoignent les efforts de modernisation entrepris par la Poste française, depuis qu'elle sait qu'elle aura à affronter de nouveaux opérateurs sur le marché national. Elle est aussi synonyme d'amélioration de la compétitivité pour un secteur dont le chiffre d'affaires est en baisse.

Ceci étant, la concurrence n'est pas un objectif en soi. Elle doit demeurer un moyen au service des usagers.

Le texte voté par le Parlement européen rend obligatoire **la distribution du courrier à tout citoyen de l'Union, quel que soit l'endroit où il habite, à un prix abordable et uniforme**. Je m'en félicite.

En outre, le texte prévoit explicitement que l'opérateur qui assumera le service universel, et donc des charges majorées, **pourra être financé par des prélèvements sur l'activité de ses concurrents non soumis aux mêmes obligations, voire même le cas échéant par des subventions publiques**. Ce type de financement sera légal, et chaque Etat pourra y recourir. C'est aussi un point positif.

Je souhaite désormais que la phase qui s'ouvre au Conseil permette de finaliser les modalités de financement du service universel. Pour cela, la Commission européenne doit notamment publier des lignes directrices qui indiqueront précisément comment elle entend calculer le coût du service universel."

*\* Les deux premières étapes avaient été décidées par les parlementaires européens et les gouvernements en place en 1997 et 2002.*

**Pour toute information:**

**Christine de Veyrac, Député européen Tel: + 32 284 77 39**

**Service de presse PPE-DE Antoine Ripoll Tel: + 32 475 85 62 90**